

M. Trudeau: Qui m'a parlé d'intervenir auprès du juge? J'ai dit que j'ignorais que le ministre des Travaux publics s'était adressé au juge.

LES ALLÉGATIONS DU JUGE MACKAY—LE CARACTÈRE DE LA DÉMARCHE DU MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS AUPRÈS DU JUGE HUGESSEN

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, j'aimerais alors poser une question au ministre des Travaux publics. Hier, le ministre a donné à entendre encore une fois, afin d'éviter de répondre aux questions qui lui étaient adressées relativement aux directives qu'il aurait reçues de ses collègues du cabinet, ou aux discussions qu'il aurait eues avec ces derniers, que toute cette question tenait du privilège parlementaire, en raison du caractère confidentiel des actes du Conseil privé. Le ministre estime-t-il que son intervention en faveur du ministre de la Consommation et des Corporations relevait de la compétence du gouvernement? J'espère que la réponse sera affirmative.

L'hon. C. M. Drury (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, au sujet des circonstances dans lesquelles a eu lieu la conversation, je continue de dire que je préfère ne pas répondre à des questions précises et ne pas voir l'enquête menée à la Chambre de manière fragmentaire.

LES ALLÉGATIONS DU JUGE MACKAY—LE RÔLE DU PREMIER MINISTRE DANS LA DÉMARCHE DU MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS AUPRÈS DU JUGE HUGESSEN

M. Allan Lawrence (Northumberland-Durham): Monsieur l'Orateur, je désire adresser au premier ministre une question concernant une affaire qui n'est pas entre les mains du juge en chef du Québec.

Des voix: Bravo!

M. Lawrence: Le premier ministre a informé la Chambre hier qu'il avait reçu une explication des propos tenus par le ministre des Travaux publics à ce sujet. Je demande maintenant au premier ministre si, en lui donnant sa version de ce qui s'était passé, le ministre des Travaux publics a dit qu'on l'avait soupçonné d'avoir demandé au juge si, en présentant ses excuses et en se rétractant, son collègue du cabinet pourrait influencer le jugement du tribunal? Ma question concerne la conversation qui a eu lieu entre le ministre et le premier ministre, et non l'affaire dont le juge en chef du Québec est saisi.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Non, monsieur l'Orateur, mais cela concerne le ministre et moi-même. Je tiens à affirmer, au risque de susciter encore davantage de soupçons, que j'ai aussi parlé au ministre de la Consommation et des Corporations de l'affaire dont les tribunaux étaient saisis. Je suis sûr qu'il a consulté d'autres collègues que le ministre des Travaux publics.

● (1430)

Une voix: Ce n'est pas la question.

Questions orales

M. Trudeau: Je n'ai pas l'intention de faire part à la Chambre de ce qu'il m'a dit pendant cette conversation ni de ce qu'il m'a demandé.

M. Lawrence: Pourquoi pas?

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: Je suis sûr que les députés d'en face comprennent pourquoi. Ils sont députés. Il leur arrive sûrement de recevoir des commentants qui veulent leur parler d'une affaire judiciaire en cours...

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: ... et qui leur demandent leur avis sur cette affaire.

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: Je ne m'attendrais pas qu'un député dise à la Chambre ce qu'on lui a demandé.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

LA POSSIBILITÉ D'INTERROGATION DU MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS PAR UN HAUT MAGISTRAT DU QUÉBEC

M. Allan Lawrence (Northumberland-Durham): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire. Dans une affaire comme celle-ci, qui ne peut vraiment toucher les travaux du gouvernement...

Des voix: Oh, oh!

M. Lawrence: ... mais qui touche à l'honneur et à l'intégrité du groupe...

Des voix: Bravo!

M. Lawrence: ... Votre Honneur, si je fais appel à vous c'est que, vu les privilèges de la Chambre, comment un député de la Couronne...

Des voix: Bravo!

Des voix: Règlement!

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. J'aimerais qu'une chose soit claire: s'il s'agit d'invoquer les privilèges de la Chambre, alors la question devra être soulevée à 3 heures. Si le député à une question supplémentaire, il peut maintenant la poser.

M. Lawrence: Monsieur l'Orateur, pour éclairer toute cette affaire, puis-je demander au ministre des Travaux publics si le juge en chef de la Cour supérieure du Québec l'a encore interrogé sur ce qu'il a dit au juge en chef adjoint de ce tribunal?

L'hon. C. M. Drury (ministre des Travaux publics): Non, monsieur l'Orateur.

M. Lawrence: Avez-vous dit non? Voilà toute la question.

M. Sharp: Quelle question?

M. l'Orateur: Le député d'Annapolis Valley.

Des voix: Bravo!